



Document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais

(Document d'application)

Marais des Saveux

Commune de
Drumettaz-Clarafond

Décembre 2004



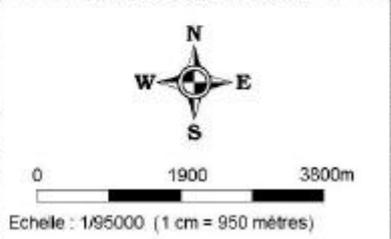
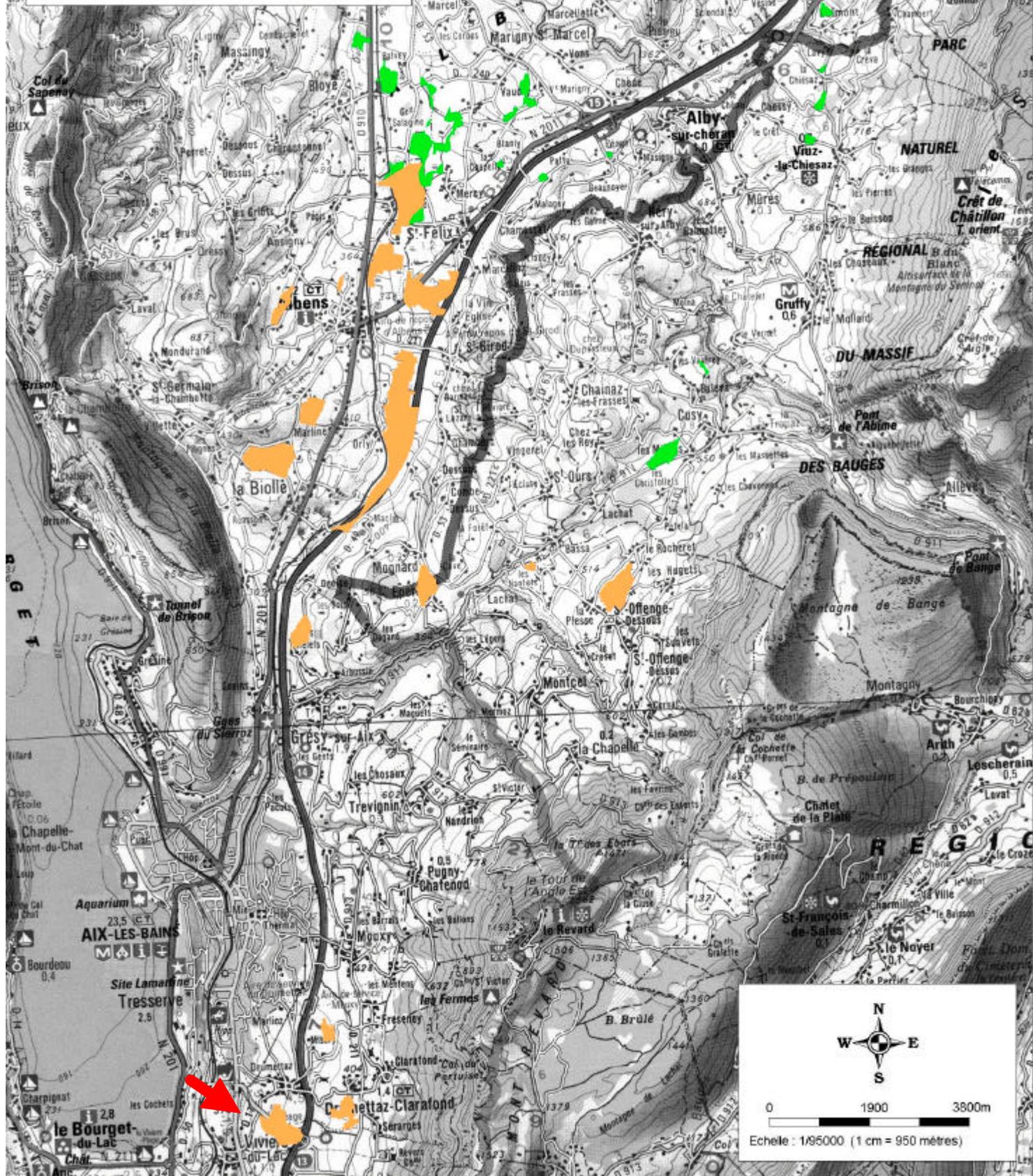
Sommaire

PRÉAMBULE	4
A. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	5
A-1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
A-1.1. Localisation, description sommaire.....	5
A-1.2. Statuts.....	5
A-1.3. Foncier.....	5
A-2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	5
A-2.1. Hydrologie.....	5
A-2.2. Unités écologiques.....	7
A-2.3. Evolution historique	7
A-2.4. Contexte socio-économique	8
B. EVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	10
B-1. VALEUR PATRIMONIALE.....	10
B-2. DÉFINITION DES OBJECTIFS	12
C. ACTIONS PROPOSÉES	12
C-1. PRINCIPES	12
C-2. DESCRIPTION	12
C-2.1. Maîtrise foncière /maîtrise d'usage des parcelles.....	12
C-2.2. Gestion des habitats / espèces	12
C-2.3. Valorisation pédagogique.....	13
C-2.4. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces.....	13
C-2.5. Démarches diverses.....	13
C-3. SYNTHÈSE ET PLANIFICATION DES OPÉRATIONS.....	13
C-4- EVALUATION FINANCIÈRE.....	14



Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



Préambule

Le document d'objectifs du réseau de zones humides de l'Albanais est composé de deux volumes. Le premier a pour but de donner une vision d'ensemble de ce réseau avec ses enjeux et problématiques de gestion. Le second rassemble les documents d'objectifs propres à chaque site et ayant pour vocation d'être l'outil d'appropriation et de validation locale de la démarche Natura 2000.

La présente version est le document d'objectifs appliqué au marais des Saveux (Drumettaz-Clarafond) et comporte trois grandes parties :

A- Présentation de la zone et de son environnement

Y figurent un certain nombre d'informations générales sur cette zone humide et son contexte environnant. Les informations relatives à certains paramètres communs à l'ensemble des sites (géologie, pédologie...) et déjà présentées dans le document d'objectifs, ne sont pas évoquées afin de limiter le volume de ce document.

B - Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

Cette partie a dans un premier temps pour but de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux qui guideront l'élaboration des objectifs de gestion du marais. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse du statut réglementaire des habitats ou espèces Directives européenne "Habitat, faune, flore" et "Oiseaux", loi française du 10 juillet 1976 sur la "protection de la nature". Est également pris en compte l'éventuelle inscription des espèces aux "listes rouges" (régionale, française, européenne) qui bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, traduisent bien le niveau de rareté et de menace qui pèse sur ces espèces.

Dans un second temps, sont abordés un certain nombre de contraintes ou d'éléments favorables entrant en interaction avec les objectifs de gestion. Les orientations et choix de gestion résulteront de la prise en considération de ces différents facteurs. Certains d'entre eux sont liés aux caractéristiques naturelles du marais. Elles engendrent parfois des contraintes techniques ou réglementaires incontournables qui devront être intégrées dès la conception des opérations. D'autres sont issus de la prise en compte des activités humaines se déroulant sur le site ou en périphérie. Rappelons qu'en tant que collecteur des eaux de leur bassin versant, les zones humides sont entièrement dépendantes des activités humaines qui s'y déroulent et de l'occupation du sol -favorable ou non - qui en résulte.

C - Actions proposées

Cette partie présente les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation et relèvent essentiellement de quatre catégories :

- Animation foncière et animation locale du projet
- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi écologique du site
- Démarches administratives
- Chiffrage des opérations

A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Le marais des Saveux est localisé à 270 m d'altitude entre le lac du Bourget et la bordure sud-ouest du massif de Bauges. Il appartient presque en totalité à la commune de Drumettaz-Clarafond mais s'étend à son extrémité sud jusque sur la commune de Méry. Ce site d'une trentaine d'hectares est dominé pour ses deux tiers sud par des prairies humides entretenues ou en voie de restauration, ainsi que par quelques parcelles en friche. Le tiers nord est constitué de boisements humides d'âges variables. Le périmètre natura 2000 du site comporte en outre quelques parcelles de terrains non humides (prairies, cultures). Le vallon initialement à vocation agricole où se situe le marais est en proportion croissante occupé par des zones pavillonnaires et commerciales au nord et à l'ouest, et par une zone industrielle au sud. Il est par ailleurs bordé ou traversé par les infrastructures de l'autoroute A41.

A-1.2. Statuts

Document d'urbanisme

Le marais (prairie et boisement) est classé en zone ND. Les zones périphériques à proximité immédiate sont en zone NC.

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1
- Réseau Natura 2000 "S10"

A-1.3. Foncier

Le site comprend 174 parcelles.

Section C : 614, 620, 621, 622, 626, 631, 632, 633, 634, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 658, 743, 744, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 957, 958, 960, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 976, 978, 987, 988, 989, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000, 1001, 1007, 1008, 1469, 1483, 1495, 1496, 1578, 1579, 1607, 1608, 1609, 1610, 2043, 2102, 2115, 2116, 2117, 2118, 2122, 2126, 2128, 2130, 2292, 2365, 2369, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2401, 2403, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2502, 2806, 2807, 2830, 2859, 2861, 3017, 3019, 3020, 3023, 3025, 3026, 3029, 3033, 3034, 3035.
--

L'animation foncière est menée par la commune de Drumettaz-Clarafond qui a acquis près des deux tiers du site.

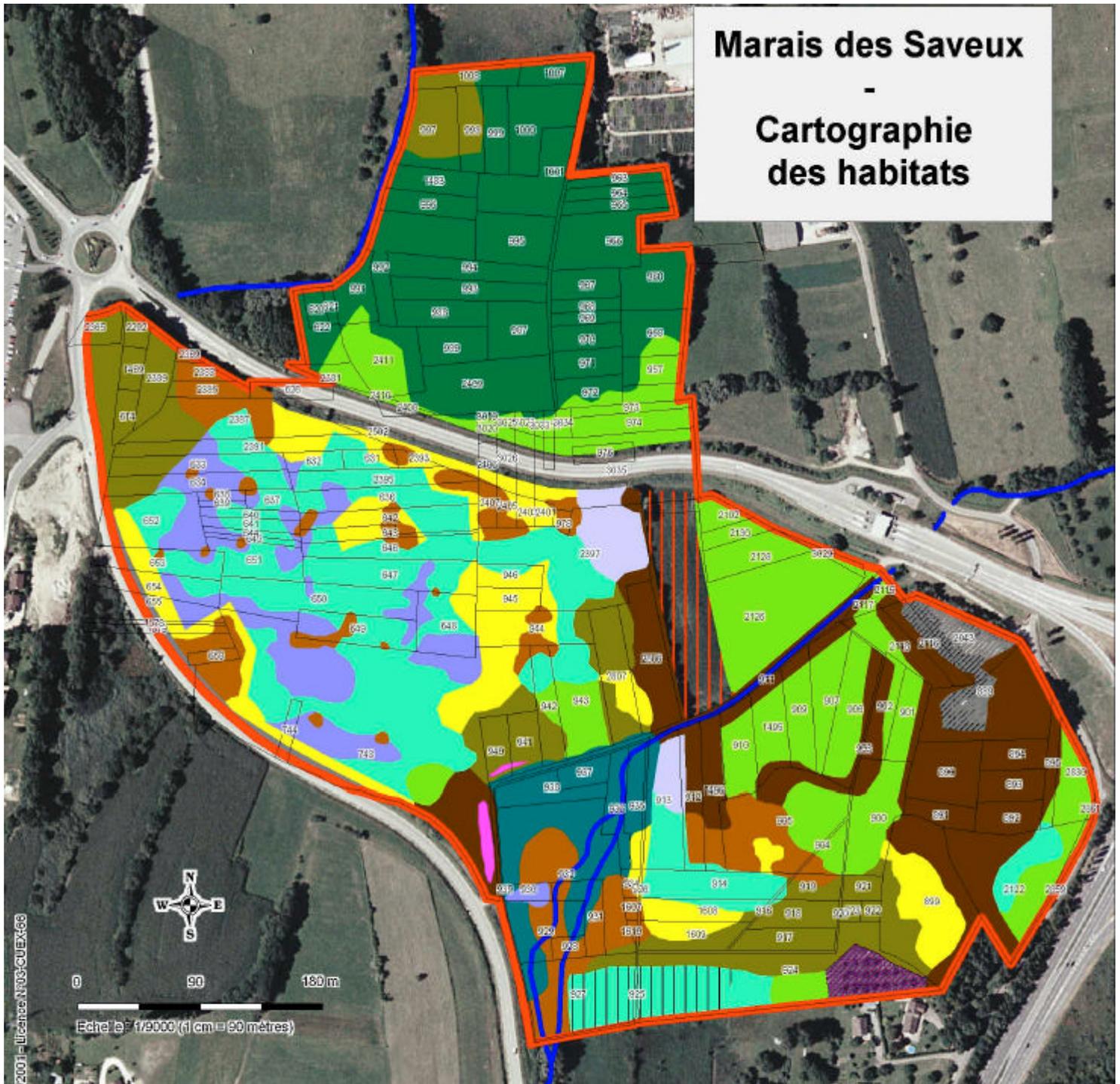
A-2. Environnement et patrimoine

A-2.1. Hydrologie

Origines des apports

Le substrat géologique du marais des Saveux étant imperméable, on supposera que l'alimentation du marais s'effectue par ruissellement sur un proche bassin versant qui peut être

Marais des Saveux - Cartographie des habitats



 Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire

HABITATS COMMUNAUTAIRES

-  Bas marais / magnocariçaie (54.2x53.2) - A
-  Bas marais colonisé par la bourdaine (54.2x44.921b) - C
-  Prairie à molinie (37.3) - A
-  Aulnaie-frênaie (44.3) - A
-  Magnocariçaie (53.2) - A
-  Roselière atterrie (52.112) - A
-  Saulaie à saule cendré (44.921) - A
-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A
-  Frêne-chênaie à ail des ours (41.233) - A

AUTRES HABITATS

-  Boisements divers
mésophiles, haies (41.2)
-  Prairie ou pâture mésophile (38.1)
-  Cultures (82)
-  Plantation de feuillus
-  Jardin
-  Talus rudéral
-  Dépôt d'ordures

subdivisé en deux sous-bassin : la colline de la Boissière (7 ha) et le marais proprement dit (15 ha) dont une partie provient des apports du cône alluvial du Nant Bonnet. Les limites peuvent être définies à l'ouest par la route communale de Méry, à l'est par le ruisseau du Nant Bonnet, au nord par la route de l'échangeur et au sud par le chemin qui longe le Nant du Bonnet.

Fonctionnement

Seuls les phénomènes de circulation superficielle peuvent être décrits à partir des observations de terrains et du relevé topographique réalisé sur la partie sud du marais en avril 1999. Le réseau hydrographique du marais des Saveux se limite :

- Au ruisseau du "Nant Bonnet" qui longe le sud du site avant de rejoindre le ruisseau du "Tillet". Lors des périodes de forte précipitations, les débordements du Nant Bonnet empreint un ancien lit situé au sud-ouest dans la zone forestière avant de rejoindre le cours de ce ruisseau.
- à l'exutoire du marais qui rejoint le "Tillet" au nord-est du site
- à divers fossés collectant les eaux en contrebas de la bretelle d'autoroute et de la route communale de Méry
- à d'anciens drains fortement atterris situés dans le boisement nord

Au niveau du secteur situé au sud de la bretelle d'autoroute, les eaux empruntent préférentiellement deux sens d'écoulements pour parvenir dans la partie la plus basse du marais qui présente une pente réduite favorable à la stagnation de ces eaux avant que celles-ci ne sortent du marais par son ruisseau exutoire.

Qualité physico-chimique de l'eau

Deux campagnes de mesures de paramètres physico-chimiques (conductivité, principaux polluants) ont été réalisées en 1999 par F CHAZARENC sur plusieurs points du marais. Nous ne livrerons dans ce document que les conclusions de ces mesures.

Les apports du marais sont principalement orographiques, les eaux de pluie étant de bonne qualité, il n'y a aucun risque de pollution direct. La seule source de pollution répertoriée du marais est issue des eaux de ruissellement de l'autoroute. Le Nant Bonnet possède une eau de qualité assez bonne en amont des apports autoroutiers. Lors des périodes de pluie, des quantités importantes de matières organiques issues de ce réseau routier et plus ou moins biodégradables, entraînent toutefois une asphyxie plus ou moins ponctuelle de la faune piscicole.

A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte des habitats ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides. A noter que le périmètre n'a pas inclus (inventaire incomplet à l'époque du tracé) un secteur humide remarquable à l'ouest du site.

A-2.3. Evolution historique

- Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle : exploitation intégrale pour la blache. La présence de fossés de drainage dans la partie forestière nord témoigne probablement d'un passé d'exploitation de ces secteurs en prairies ou en culture.

- Décennie 60 : déprise et abandon progressif des pratiques de fauche sur la majeure partie du site. Les prairies humides sont alors remplacées par des roselières, puis par des boisements dans les secteurs les moins humides. Le maintien de l'exploitation de quelques parcelles permettra à la flore remarquable de se maintenir jusqu'à aujourd'hui.
- Décennies 80/90 : dégradation de l'environnement périphérique du site consécutivement à la mise en place de grosses infrastructures et d'aménagements (A 41, route de desserte longeant le versant ouest, zone industrielle de Méry).
- 1997/2002 : premiers travaux de restauration engagés par le CPNS sur environ 7 ha au nord-ouest : broyages puis fauches de restauration
- 2001/2004 : mise en place d'un pâturage de restauration (vaches de race « Maraîchines » et « Aubrac » puis Montbéliardes). La forte régression du roseau et le développement du jonc glauque (refus de pâturage) conduira à partir de 2005 à réduire fortement la pression de pâturage sur certain secteur voire à remplacer pendant quelques années ce mode de gestion par la fauche.

A-2.4. Contexte socio-économique

A-2.4.1. Activités agricoles

A l'intérieur du site les prairies mésophiles pâturées par des bovins dominant en proportion. Quelques parcelles de prairies humides continuent à être fauchées par un éleveur local et une parcelle est cultivée en maïs.

A l'extérieur, près de la moitié des superficies sont encore maintenues en prairies pour l'élevage bovin. La proportion de maïs est encore relativement inférieure à celles des autres cultures céréalières. Une pépinière est implantée au nord-est du site.

A-2.4.2. Zones industrielles

Leur progression est le fait majeur des changements constatés sur le bassin versant du site depuis une dizaine d'années. Les zones agricoles (dont une partie de zones humides) au sud du site ont ainsi été intégralement remblayées suite à l'extension de la ZAC du Rebauchet, devenue aujourd'hui Savoie Hexapôle. Une partie du marais des Saveux (plus d'un hectare) situé sur la commune de Méry a été remblayée à cette fin durant l'hiver 2002. Même constat au nord-ouest du site où s'est implanté un centre commercial, des secteurs pavillonnaires ainsi qu'un dépôt de remblais au contact direct d'un petit vallon humide qui faisait partie intégrante du marais des Saveux avant la mise en place de la route conduisant à Savoie Hexapôle.

A-2.4.3. Loisirs

Les zones humides ouvertes du site ne présente pas d'attrait important pour la chasse qui s'exerce essentiellement sur le petit gibier (oiseaux migrateurs et hivernant) lié aux zones boisées. Par ailleurs, l'important linéaire du site en contact avec le réseau routier impose un certain nombre de contraintes de sécurités vis-à-vis de cette activité. La promenade est une activité actuellement restreinte au chemin communal traversant le centre site. L'ONF porte un projet de sentier pédagogique longeant le site sous la route conduisant à l'échangeur.



Prairie humide restaurée et troupeau de génisses montbéliardes



Ophioglosse



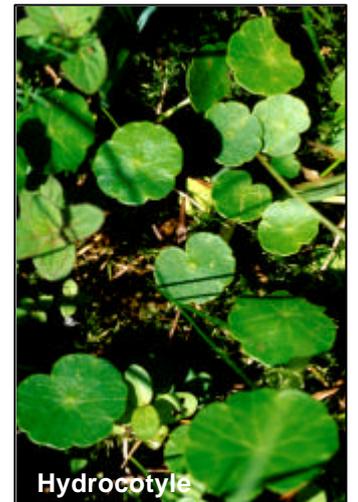
Orchis à fleurs lâches



Aulnaie-frênaie



Gesse des marais



Hydrocotyle



Lucane cerf-volant



Cuivré des marais



Bruant des roseaux



Muscardin



Rousserolle verderolle

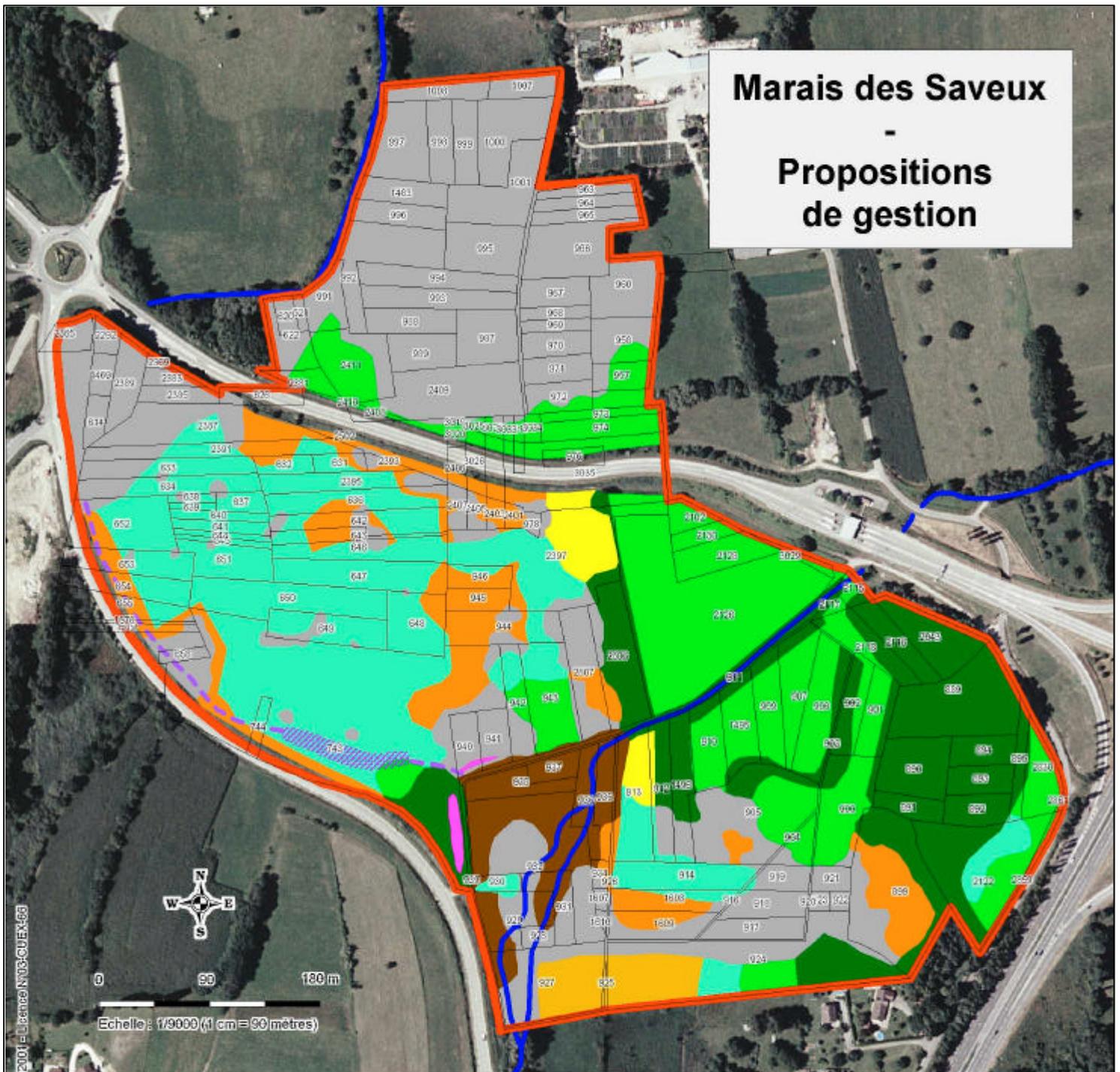
B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1. Valeur patrimoniale

Enjeux	Situation
→ Groupements végétaux visés par la Directive Habitats	
Bas marais alcalin	Localisé à l'est sur les secteurs de prairies de fauche agricole
Prairies à molinie	Idem précédent.
Forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources	Essentiellement dans la partie sud du site.
→ Groupements végétaux menacés en plaine au niveau départemental	
Magnocariçaie	Bien représentées sur le site notamment dans les secteurs en restauration.
→ Espèces végétales protégées au niveau régional	
Orchis à fleurs lâches	20/30 pieds dans la zone de bas-marais fauché.
Orchis des marais	30/40 pieds dans la zone de bas-marais fauché, réapparition d'une dizaine de pieds en 2003. dans la zone restaurée.
Orchis de Traunsteiner	40/50 pieds dans la zone de bas-marais fauché.
Ophioglosse	Présence (+/- 50 pieds) dans les secteurs de bas-marais fauchés.
Hydrocotyle	Présence dans les secteurs de bas marais fauchés. En 2003, réapparition de quelques pieds dans la zone restaurée.
Gesse des marais	Présence dans les secteurs de bas marais fauchés.
Renoncule scélérate	Présence d'une station (30 pieds) dans la zone restaurée depuis 2003.
→ Espèces rares ou menacées dans le département	
Samole de Valérand	Présence hétérogène dans les prairies fauchées.
→ Oiseaux	
Rousserolle verderolle	3/5 couples sur l'ensemble du site (roselières et saulaies).
Bruant des roseaux	Idem précédente (roselières).
→ Mammifère visé par Directive Habitats	
Muscardin	Présence dans les haies et zones de buissons fermées
→ Insectes visés par Directive Habitats	
Lucane cerf-volant	Présence dans la chênaie humide au nord du site
Cuivré des marais	Depuis 2003, présence d'une petite population dans la zone restaurée.
→ Insectes rares ou menacés au niveau départemental	
Cordulie à taches jaunes	Petite population dans les mares et dépressions naturelles colonisées par les végétaux
Aeschna isocèle	Idem précédente

Marais des Saveux

Propositions de gestion



Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie - 16, novembre 2004 - BO DRIHO (S) 73/2001 - Licence N°03-00-EM-93

Objectifs / opérations de gestion	Mesures éligibles	
	Contrat Natura 2000	CAD
HABITATS COMMUNAUTAIRES		
Débroussaillage puis fauche tardive avec exportation ou pâturage extensif	RPHv, EPHp	AAE prioritaires
Fauche annuelle tardive avec exportation. Pâturage localisé /secteurs sans refus	RPHv, EPHf EPHp	idem idem
Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation	K	
Libre évolution	RMAm	
Création de mare et sentier		
AUTRES HABITATS		
Débroussaillage si forte colonisation des ligneux	RPHv	
Libre évolution		
Libre évolution ou exploitation traditionnelle		
Maintien des pratiques agricoles actuelles		
Nettoyage des dépôts et information		AAE secondaires

B-2. Définition des objectifs

- Achèvement de la restauration des cariçaias et bas marais avec conservation d'une proportion de roselière sèche et lutte contre la progression du jonc glauque,
- Entretien des bas marais déjà fauchés,
- Conservation des aulnaie-frênaie sud et chênaie nord,
- Valorisation pédagogique.

C. Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs. Dans le cas du marais des Saveux, il sera nécessaire de formaliser officiellement une convention avec la municipalité sur les terrains qu'elle a acquis, pour que ces contrats Natura 2000 soient validés (et financés) par l'Etat.
- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

C-2. Description

C-2.1. Maîtrise foncière /maîtrise d'usage des parcelles

- ⇒ Convention CPNS/municipalité
- ⇒ Animation complémentaire

C-2.2. Gestion des habitats / espèces

Zones concernées	Type d'opérations
Secteurs en restauration par le CPNS	⇒ Fauche annuelle de restauration pendant encore 2/3 années selon l'état de régression du roseau ⇒ <u>Pâturage désormais à moduler en fonction des refus (joncs)</u>
Prairies humides sous gestion agricoles	⇒ Maintien des pratiques actuelles en proscrivant tout drainage, labour ou fertilisation
Autres prairies et Cultures	⇒ maintien des pratiques actuelles en privilégiant les surfaces en herbe. ⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB.
Milieux aquatiques	⇒ Création de plusieurs mares

C-2.3. Valorisation pédagogique

Zone concernée	Habitats	Type d'opérations
Lisières ouest et sud	Cariçaies, roselières, mares	⇒ Création d'un sentier pédagogique piéton

C-2.4. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces

Habitats	Type d'opérations
Marais, mare et milieux boisés	⇒ Suivi général ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats/usages

C-2.5. Démarches diverses

Zone concernée	Type d'opérations
Site entier	⇒ Etude AREA sur le risque de pollution lié à l'A41.

C-3. Synthèse et planification des opérations

ANIMATION FONCIERE - ANIMATION DU PLAN DE GESTION	2005	2006	2007	2008	2009
Convention CPNS / commune	x				
Relationnel local	x	x	x	x	x
GESTION DES HABITATS	2005	2006	2007	2008	2009
Prairies en restauration					
Fauche (pâturage selon évolution de la densité des refus)	x	x	x	x	x
Milieux aquatiques					
Création de mares		x			
VALORISATION PEDAGOGIQUE	2005	2006	2007	2008	2009
Création d'un sentier / panneau information		x			
EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION	2005	2006	2007	2008	2009
Suivi général	x	x	x	x	x
Actualisation de la cartographie des habitats / usages					x
DEMARCHES DIVERSES	2005	2006	2007	2008	2009
Etude AREA sur le risque de pollution lié à l'A41.		x			

C.4- Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail du gestionnaire, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en œuvre.

A - Gestion des habitats	
Restauration prairie humides	7 578,00 €
Entretien prairies humides	10 675,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	777,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	9 200,00 €
Total A	28 230,00 €

B - Suivis scientifiques	
Total B	11 590,00 €

C - Valorisation pédagogique	
Total C	6 103,00 €

D - Mise en œuvre du DOCOB	
Volet foncier	3 660,00 €
Animation générale	7 320,00 €
Volet agricole	3 660,00 €
Total D	14 640,00 €

TOTAL / DOCOB	60 563,00 €
----------------------	--------------------